



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1615-19

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 avril 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1615-19 concernant le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition et remplaçant le règlement numéro 1567-18.

Comme suit :

- Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : 19 mars 2019
- Avis public du projet de règlement tel que requis par la Loi : 25 mars 2019
- Adoption du règlement : 16 avril 2019

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 25 avril 2019.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques